

PLAN LOCAL D'URBANISME

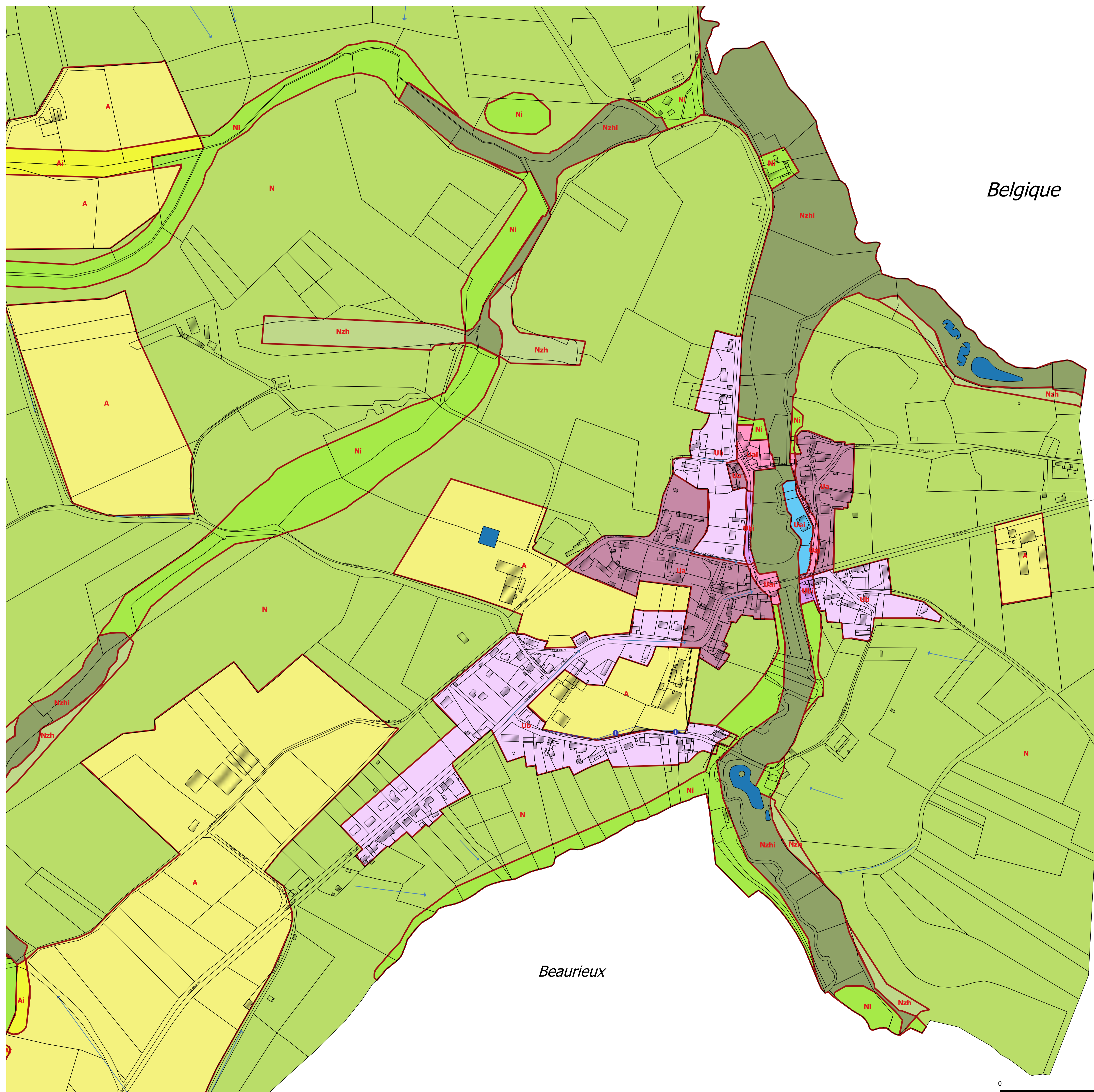
HESTRUD

Plan de zonage n°2/3

Vu pour être annexé à la délibération du
arrêtant les dispositions du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Avesnes-sur-Helpe,
Le Président.

ARRETE LE :
APPROUVE LE :



LEGENDE

- A : Zone agricole
- Ai : Secteur agricole potentiellement inondable
- N : Zone naturelle
- Ni : Secteur naturel potentiellement inondable
- Nzh : Secteur naturel en zone à dominante humide du SDAGE Artois-Picardie
- Nzhi : Secteur naturel en zone à dominante humide du SDAGE, potentiellement inondable
- Ua : Secteur urbain de centre-bourg composé essentiellement de bâti ancien
- Uai : Secteur urbain de centre-bourg composé essentiellement de bâti ancien, potentiellement inondable
- Ub : Secteur urbain en extension du centre-bourg composé essentiellement de constructions récentes
- Ubi : Secteur urbain en extension du centre-bourg composé essentiellement de constructions récentes, potentiellement inondable
- Uei : Secteur urbain dédié aux équipements publics et de loisirs, potentiellement inondable
- Emplacement réservé

EMPLACEMENT RESERVE

N°	Surface	Objet	Bénéficiaire
ER n°1	719 m²	Elargissement de la voirie	Commune

A titre d'information, la commune est :

→ : concernée par des axes de ruissellement représentés schématiquement.

A titre d'information, la commune est :

- classée en zone de sismicité modérée (3/5).
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- concernée par un risque retrait/gonflement des argiles qualifié de faible à moyen.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- concernée par des risques d'inondations liés à des remontées de nappes phréatiques
(voir rapport de présentation du PLU)
- concernée par le risque inondation par débordement de la Thure.
Ce risque implique des mesures de prévention et des préconisations pour les constructions.
- concernée par des risques d'érosion qualifiés de faibles à très forts sur les versants et notamment les espaces de grandes cultures
(voir rapport de présentation du PLU)
- concernée par le risque engins de guerre